

Code Postal : 31360

Téléphone 05 61 90 02 25

Télécopie 05 61 90 07 88

Courriel : mairie-de-boussens@wanadoo.fr



CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE – RENDU
SEANCE DU 21 OCTOBRE 2019

Présents : MM. SANS, RAMEAU, Mmes GERARD, SAINT-SUPERY, MM. RIVIERE, AMOUROUX, LIVOTI, Mmes DALLA-ZANNA, TOUZANNE, M. PIZZATO, Mme AIMONE-CAT, M. ROUCH, Mme CAHUZAC.

Absente : Mme TONELLO

Secrétaire de séance : M. RAMEAU Roger

Ouverture de la séance à 19 h 05

ORDRE DU JOUR

Le compte rendu du Conseil Municipal de la séance du 23/09/2019 a été approuvé à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que 3 questions seront rajoutées à l'ordre du jour :

- 1- Avenant pour mise en place d'un faux plafond marché 8 logements
- 2 – Avenant pour mise en place doublage marché construction salle de karaté
- 3- Fonds de concours Communauté Communes Cœur de Garonne

- 1°- Monsieur le Maire invite Monsieur LOPEZ, Directeur de l'AGAPEI, à faire un point sur le projet sur notre Commune.
- 2°- Le marché qui devait être conclu pour les **travaux de réalisation du futur lotissement « Pentens 2 »** est ajourné en raison du retard pris par la société ENEDIS qui n'a pas encore fait l'étude.
- 3°- Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de **modifier le projet de vidéoprotection sur le site de la Lanne** en raison de la végétation implantée sur des propriétés privées qui gênent la liaison avec l'antenne de la Mairie. Un mât de 12 m va être posé à l'angle de l'aire de jeux de la cité la Lanne. La prestation fournie par la société SCOPELEC s'élève à la somme H.T de **5 404,48 €**.
Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents.
- 4° - Monsieur le Maire fait part à l'assemblée du courrier d'un administré sollicitant **le remboursement et la rétrocession d'une concession** pleine terre au cimetière car cette personne s'est ravisée et a acheté une concession au columbarium. Monsieur le Maire précise que la concession initialement achetée est vierge et qu'en conséquence la rétrocession à la Commune est possible. La somme versée par l'acquéreur était de **58,24 €**. Monsieur le Maire demande d'accepter la rétrocession de la concession et propose le remboursement intégral de la somme de 58,24 €.
Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents.
- 5°- Monsieur le Maire informe l'assemblée que la Société ALTEAL demande de **dénommer la voie d'accès aux 14 logements** qui vont être construits. Il propose « **Hameau des Caussades** »
Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.
- 6°- Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'afin de pouvoir réaliser sous les meilleurs délais des petits travaux inopinés relevant de la compétence du SDEHG, il est proposé de **voter une enveloppe annuelle financière prévisionnelle de 10 000 €** maximum de participation communale.
Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

7°-Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'une **convention de servitude doit être conclue avec ENEDIS** sur la parcelle cadastrée section B numéro 771 appartenant à la Commune. Il sollicite l'autorisation de signer ce document.
Autorisation donnée à l'unanimité des membres présents.

8°- Monsieur le Maire présente à l'Assemblée l'étude réalisée par le SDEHG pour la réalisation du **branchement électrique de la salle de Karaté**. La participation communale est estimée à **646 €**.
Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

9° -Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'**entreprise OLIVEIRA-ROGEL**, titulaire du marché du lot n° 7 pour la construction de 8 logements, présente un **avenant d'un montant de 1 219,48 €** afin de répondre à notre demande de pose d'un faux-plafond au-dessus des celliers et du local poubelles.

10°- Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal que l'**entreprise MORALES**, titulaire du marché du lot n° 4 pour la construction de la salle de Karaté, présente un **avenant d'un montant de 2 036,87 € H.T** afin de satisfaire au rajout d'un doublage entre la salle de karaté et le local chasse en comble ainsi qu'un doublage isolant en comble.
Avenant adopté à l'unanimité des membres présents.

11°- Monsieur le Maire rappelle la décision prise le 25/01/2018 d'accompagner la Communauté de Communes Cœur de Garonne dans le **financement des PPRT ANTARGAZ et BASF par des fonds de concours** fixés à 20 % du montant de sa participation. Ce fonds de concours sera versé annuellement. Pour 2019, il s'élève à la somme de **37 123,67 €**, l'appel de fonds à la Communauté de Communes Cœur de Garonne étant de 185 618,34 €.
Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents.

12°- **Questions diverses**

a) Madame AIMONE-CAT rend compte du Conseil d'Ecole qui s'est tenu le 17/10/2019.

b) Madame GERARD rappelle les diverses manifestations à suivre :

- * 11/11/2019 – 12 h : Cérémonie au monument aux morts
- * 18 au 22/11/2019 : Exposition des dessins des enfants des écoles à la Médiathèque
- * 22/11/2019 : Remise des prix du Concours de dessins
- * 23/11/2019 : Soirée Vin Nouveau (distribution des flyers à partir du 06/11/19)
- * 30/11/2019 et 07/12/2019 : Téléthon 2019
- * 14/12/2019 : Repas des Aînés
- * 19/12/2019 : Spectacle de Noël des enfants des Ecoles
- * 20/12/2019 : Noël des enfants du Personnel Communal
- * 06/01/2020 ou 13/01/2020 : Vœux du Maire
- * 24/01/2019 : Repas du Personnel Communal
- * 28/02/2020 : Pièce de Théâtre

L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question n'étant soulevée la séance est levée à 20 h 50.

A BOUSSENS le 22 octobre 2019

